

Remplacement d'une durée approximative d'un an
Secteur Haut St-Maurice

Début de l'emploi : 23 août 2021

L'emploi d'orthophoniste ou d'audiologiste comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage et d'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix ainsi que de détermination et de mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie, dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication de l'élève en interaction avec son environnement et faciliter son cheminement scolaire.

Attributions caractéristiques

L'orthophoniste ou l'audiologiste analyse et interprète les renseignements recueillis, évalue les fonctions de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neurophysiologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire. Il détermine un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie dans le cadre d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.

Il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie ou d'audiologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que du centre de services scolaire.

Il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenants impliqués.

Il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie; il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Il intervient auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

Il conseille et soutient l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.

Il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenants scolaires; il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.

Il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; il communique avec les autres intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par le centre de services scolaire; il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

Qualifications requises

- Détenir ou être en voie d'obtenir un diplôme universitaire terminal dans un champ de spécialité approprié;
- Toute autre qualification pertinente pourra faire l'objet d'une analyse;
- Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Traitement et conditions de travail

Le traitement sera déterminé selon la convention collective régissant le personnel professionnel.

Numéro de concours	Nombre d'heures	Lieu de travail	Secteur	Type de poste
CSSÉ22-40	25	Écoles primaires et secondaires	Haut St-Maurice (Jeunes)	Remplacement (congé de maternité)

Le Centre de services scolaire de l'Énergie participe au programme d'accès à l'égalité en emploi. Les personnes désirant poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une copie de leur relevé de notes ainsi que de leur diplôme **AU PLUS TARD le 6 août 2021 à 16 h.** Seules les personnes retenues pour la suite du processus recevront une réponse écrite.

Inscrire le numéro de concours dans l'objet de votre courriel. Les candidatures devront être adressées à : ressourceshumaines@cssenergie.gouv.qc.ca

Le fait de ne pas fournir les pièces exigées pourrait entraîner le rejet de votre candidature.

Il est important de noter que les personnes salariées détenant un poste régulier ou celles qui sont inscrites sur la liste de priorité d'embauche et dont le dossier est à jour, peuvent nous faire parvenir une simple lettre offrant leurs services en spécifiant le titre du poste et le numéro du concours. Cependant, il incombe à la personne salariée de s'assurer que son dossier personnel contient les pièces démontrant qu'elle possède les qualifications requises, les exigences particulières et les connaissances pratiques. Pour toutes les autres, l'obligation de fournir le diplôme, curriculum vitae, relevé de notes et certification s'applique.

Le masculin est utilisé pour alléger le texte.